



LES PATIENTS TROP PEU INFORMÉS DU COÛT DE LEUR HOSPITALISATION

18 avril 2018



ON ENTEND :

« ...transparence financière ? Peut mieux faire ! ».

Vraiment ?

Faut-il uniquement considérer les publications d'estimation de prix sur les sites Internet ?

UNESSA DÉCRYPTE :

La Mutualité chrétienne (MC) vient de publier une étude sur l'information des patients par les hôpitaux. Bonne nouvelle, tant l'information financière que les informations sur les droits du patient sont en nette amélioration comparativement à une précédente étude de 2013.

Les hôpitaux dans leur ensemble et UNESSA sont déjà très sensibilisés à la question de la transparence financière et des droits du patient. On peut d'ailleurs se féliciter des progrès enregistrés dans l'information en ligne destinée aux patients.

Dans son étude, la MC pointe toutefois du doigt qu'en matière de publications d'estimations de prix d'interventions médicales sur leurs sites internet, les hôpitaux ont encore du travail. Seuls 35% d'entre eux en publient souligne la MC.

Communication selon divers canaux

UNESSA estime pour sa part que l'évaluation de la MC est réductrice. L'information financière peut-être donnée via d'autres canaux que sur un site internet. Les patients qui s'interrogent sur le prix de leur intervention peuvent avoir des réponses lors de rendez-vous ou les obtenir par retour d'emails et courriers.

Informé le plus clairement et le plus correctement possible les patients est dans l'intérêt de tous les hôpitaux. Il y a, en outre, des obligations légales en matière d'information (droits du patient) que les hôpitaux sont tenus de respecter.

Basse variabilité

Par ailleurs, une estimation fiable de prix d'interventions n'est possible que pour un nombre très restreint d'entre elles. C'est notamment le cas pour une partie des soins à « basse variabilité » tels que définis actuellement par la ministre De Block : prothèse du genou ou appendicectomie sans complication, par exemple. Or, ce type de soins ne concerne que 8,7% des plus de 4,3 millions d'hospitalisations (hospitalisations classiques et de jour) qui ont lieu chaque année dans notre pays.

Une estimation fiable est impossible pour les soins chroniques, les patients « multi-pathologiques » ou pour des prises en charge de cancers, par exemple. Et fondamentalement, une intervention n'est pas l'autre car un patient n'est pas l'autre. C'est pour cette raison que UNESSA insiste sur le caractère informatif de ces estimations, là où les mutuelles souhaiteraient un « engagement » plus ferme.

De fait, en cours d'intervention, des complications ou des aléas peuvent toujours survenir nécessitant la mise en œuvre de moyens non prévus à l'origine, mais qui ont un coût.

Attention aussi à la schizophrénie, on veut standardiser les aspects financiers des soins de santé d'une part, mais la prise en charge des patients doit être la plus individualisée et holistique possible, d'autre part... Qu'est-ce qui prime ?

Situation différente en Flandre

Selon les résultats de la MC, les hôpitaux flamands sont plus proactifs en matière de publication d'estimations de prix d'interventions. Culturellement, la Flandre est plus « en ligne » que la Wallonie. Un véritable gap numérique existe entre les deux Régions.

En outre, au Nord du pays, la Vlaams Patiëntenplatform (plateforme de défense des patients), entre autres, a émis des [recommandations](#)¹ (patiëntgerichtheid van de ziekenhuiswebsites) relatives aux informations nécessaires à l'information correcte et complète des patients via les sites internet des hôpitaux. Ce type de recommandations n'existe pas encore en Wallonie et, en tant que fédération représentative du secteur, UNESSA est prête à collaborer à toute initiative allant dans ce sens.

Transparence financière et Médico-Mut

La question de la transparence financière vis-à-vis des patients est également une thématique discutée au sein de la Commission Nationale Médico-Mutuelliste (CNMM).

L'accord 2018-2019 stipule qu'au « 1er janvier 2019, tous les hôpitaux devraient fournir une estimation préalable des coûts pour une liste de traitements courants en faveur des patients hospitalisés. La CNMM souhaite élaborer un modèle standard en étroite concertation avec les représentants des hôpitaux. (...) le coût à charge du patient est assorti d'un montant minimum et d'un montant maximum sur la base des données de facturation réelles. »

Les hôpitaux et leurs représentants sont associés à ces discussions.

UNESSA se réjouit de prendre part à ces discussions. Elle les aborde dans un esprit constructif et mettra sur la table des propositions concrètes.

¹ <https://www.zorg-en-gezondheid.be/sites/default/files/atoms/files/2017%20Bijlage%202%20Handleiding%20indicator%20website.pdf>